

PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50
 FRANCE, un an. 45 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
 Ordinaires. . . 20 c.
 Réclames. . . 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉVIN, rédacteur-gérant, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MEJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dompierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DÉBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIS, imprimeur ; — à Neuchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Orcéaux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

Remiremont, le 19 Juillet 1850.

Les agitateurs.

Le parti de l'ordre crie à toutes les époques : La France veut avant tout la tranquillité ; le commerce, l'industrie ne peuvent prospérer qu'avec la paix intérieure et extérieure ; la bourgeoisie veut s'enrichir, le peuple veut travailler ; le pays est unanime pour défendre ses intérêts menacés par quelques agitateurs incorrigibles, qui troublent constamment l'Etat par leur brouilleuse ambition, et qui, lorsqu'ils parviennent à séduire la nation en flattant son amour pour la liberté, entraînent la France dans des révolutions, « véritables catastrophes. »

Le parti de l'ordre, en parlant ainsi, prouve qu'il préfère les intérêts matériels aux principes politiques, à l'honneur national, mais il faut bien le reconnaître, il est en cela l'expression d'une certaine masse flottante qui cherche l'utile au fond de toute polémique, de tout acte politique, et qui se porte tantôt vers un parti, tantôt vers un autre, non par sentiment, mais par instinct ; non par conviction, mais par intérêt. Selon qu'elle croit la tranquillité publique menacée, elle se jette à droite ou à gauche et déplace ainsi la majorité. C'est de cette masse que parlait Desflotte quand il disait : « Le pays n'est ni avec nous ni avec vous, il fuit les extrêmes... »

Le parti de l'ordre a obtenu la majorité en faveur de la réaction en 1848, parce qu'il dénonçait alors les révolutionnaires comme des conspirateurs incorrigibles, des agitateurs sans conscience et sans but ; au nom de la tranquillité, il les a fait excommunier par les électeurs.

Pourtant les seuls agitateurs alors, c'étaient ceux qui reprenaient les pavés des barricades pour refaire la route des Tuileries, et qui défendaient les privilèges capitalistes sans hésiter devant le sang répandu, devant la misère infligée aux populations laborieuses rejetées dans le prolétariat par les inflexibles malthusiens. Les seuls agitateurs, c'étaient les partisans des lois répressives, des mesures extra-légales, de la dictature du capitalisme ! Les agitateurs, c'étaient les chefs du parti de l'ordre !

Comment la nation l'eût-elle pu croire ? Ces agitateurs se donnaient le nom de modérés ; tout en exigeant la plus excessive rigueur contre leurs adversaires, ils ne conspiraient pas, ils intriguèrent, ils ne prenaient pas les armes pour défendre les intérêts qui leur tenaient lieu de principes, ils se faisaient défendre par les fils du peuple enrégimentés et disciplinés ; ils n'agitaient pas ouvertement par leurs actes, ils ne troublaient le pays

que par leurs secrètes menées. Ils se disaient conservateurs de la République, eux qui travaillaient à restaurer la monarchie ; ils se sont dits depuis constitutionnels !

Le pays s'y est trompé ; le suffrage universel leur a délégué aveuglément les pouvoirs du peuple souverain. Qu'en ont-ils fait ?

Sous prétexte de maintenir la paix à l'extérieur, ils ont laissé succomber les peuples alliés de la France, ils ont laissé la coalition absolutiste pousser sur nos frontières les avant-postes des Cosaques, et ils n'ont eu d'énergie que pour faire tuer la République romaine par les soldats de la République française.

Sous prétexte de maintenir la paix à l'intérieur, ils ont aboli les lois républicaines, mis la souveraineté du peuple en état de siège, proscrit les représentants du peuple, prohibé les réunions, frappé les journaux, attenté autant qu'il leur a été possible à l'indépendance de la pensée ; enfin ils ont préparé le retour de la monarchie en livrant l'enseignement aux jésuites, la presse au fisc et le suffrage universel aux Burgraves !

La France est tranquille, comme le veulent les chefs du parti de l'ordre, et plus peut-être qu'ils ne le veulent. Les révolutionnaires ont voulu prouver au pays qu'ils n'étaient pas ces incorrigibles agitateurs dont on l'avait effrayé ; ils ont remis au pays le soin de se protéger lui-même, se contentant de l'avertir. Ils ont ajourné la lutte à laquelle on les provoquait, pour qu'il fut mieux démontré de quel côté se trouvent les agitateurs.

Nous ne discuterons pas ici sur cette politique du parti révolutionnaire ; nous voulons seulement montrer à la nation où la mènent les prétendus modérés, sous prétexte de prévenir tout mouvement ressemblant à de l'agitation.

Où en sont le commerce et l'industrie, au milieu des inquiétudes chaque jour renouvelées par les meneurs de coups d'Etat, de contre-révolution, de guerre civile ; la bourgeoisie le sait, et malheureusement aussi les ouvriers sont sans travail et les agriculteurs sans débouchés.

La voie suivie jusqu'ici par le parti de l'ordre n'est donc pas la voie de la conciliation, de la propriété ; les intérêts matériels qu'on voulait sauvegarder souffrent autant que les principes et l'honneur de la France.

Et loin d'avoir atténué l'agitation politique, les Burgraves l'ont augmentée, en fomentant d'une part les haines des partis et en récréant d'autre part la division des classes. La loi restrictive du suffrage universel a scindé la nation en deux castes ; la loi de la presse a jeté la division au sein même des partis réactionnaires ; et les infatigables champions de la tranquillité en sont

venus au point de s'accuser réciproquement d'être les véritables agitateurs du pays, les agents provocateurs des catastrophes sociales.

Les partisans de l'autorité accusent les légitimistes d'affaiblir le pouvoir en lui refusant l'autocratie sur les communes. Les légitimistes répliquent en annonçant, par la bouche de M. de Larochejacquelein : « qu'ils vont proposer la réforme de la réforme électorale. »

C'est que les légitimistes, en voyant le suffrage universel réduit de 10 millions à 3 millions, ont relu l'art. de la Constitution qui confère à l'assemblée le droit de choisir le président si aucun candidat à la présidence n'a réuni plus de 2 millions de suffrages. Or, avec 3 millions de suffrages, le moyen d'obtenir, en 1852, 2 millions de suffrages pour le candidat d'un parti ?

Les légitimistes ont craint de voir l'assemblée, orléaniste en majorité, choisir en 1852, pour président, un orléaniste, peut-être même un Orléans ; Joinville, par exemple. Les légitimistes ne sauraient laisser cette porte ouverte à une nouvelle usurpation de la branche cadette ; ils demanderont la révision de la loi électorale, et s'appuieront sur la Constitution républicaine pour exiger le suffrage universel qui leur permet d'espérer. Ainsi le principe de la souveraineté du peuple est le dernier asile des partisans du droit divin des rois !

Mais les partisans du droit divin ne l'entendent pas ainsi : plus logiques dans leur absolutisme, ils ne veulent ni du suffrage universel ni de la libre manifestation de la pensée ; et l'Univers annonce en ces termes les mesures par lesquelles la réaction espère agiter bientôt la société française et la ramener aux catastrophes.

« La France est une nation logique ; elle va droit au but des principes. Dès qu'on lui eût donné une fois les institutions représentatives, rien n'a pu la retenir d'aller jusqu'à la République, au suffrage universel, à la liberté illimitée de la presse. Mais voilà que cette intempérance déplaît, et nous allons voir d'étranges retours. »

« Mécontente du suffrage universel, la France l'a déjà réglémenté, elle tâche maintenant d'empêcher cette réglementation d'aller jusqu'à LA SUPPRESSION DE TOUT SUFFRAGE. »

« Fatiguée de la liberté de la presse, la France y cherche un remède ; GARE LA CENSURE ! »

« Le pays essaiera ceci, puis cela, puis, UN BON BAILLON ! »

La censure.

Le timbre, grâce à M. de Riancey, va frapper d'un centime chaque numéro du journal publiant un feuilleton-roman. Réjouissez-vous, mânes du républicain de

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

SCHNIDBERGERS

(JEAN L'ÉCORCHEUR).

Historique.

I.

Pirmesens est une charmante petite ville située sur le versant méridional des Vosges allemandes. En 1801, elle se trouvait comprise dans le territoire Français, ainsi que toute la rive gauche du Rhin.

Les guerres de la République, le flux et reflux continué de nos armées, le passage de nos convois avaient porté une activité toute nouvelle dans ces pays assez éloignés des grands centres commerciaux de l'Allemagne. Les vieilles mœurs germaniques, conservées au milieu de ces montagnes dans toute leur ardeur primitive, devaient se fondre au contact du soleil d'Austrilz. Mais, comme il arrive toujours, quelques familles

de la vieille roche se cramponnaient avec tenacité aux us et coutumes d'autrefois, préférant d'antiques préjugés nationaux à des innovations que le temps n'avait pas encore sanctionnées et dont l'expérience ne leur avait point démontré l'utilité. Chez ces gens-là, il suffisait d'être Allemand et de la confession d'Augsbourg pour recevoir un excellent accueil ; il suffisait d'être Français, catholique, apostolique et romain (ne fut-ce que de nom), pour qu'on évitât votre rencontre avec soin, et qu'on vous gratifia de toutes les épithètes imaginées par le pédantisme, contre l'allure franche et dégagée de l'homme du monde. L'Allemand, lourd et emporté accuse le Français d'être inconstant et frivole. Le Johannisberg calomnie le Champagne ; c'est tout simple : cette mousse généreuse où pétillait l'esprit, lui fait une terrible concurrence, surtout auprès des dames... Il ne lui reste que le vieil adage : vengeons-nous-en par en mesure.

A l'entrée même de Pirmesens, on remarquait une petite hôtellerie bien coquette, bien avenante, qui invitait en souriant le voyageur à mettre pied à terre. Et certes, il fallait être bien pressé pour résister à cette invitation, car rien de plus gracieux que son grillage de

bronze, son balcon sculpté, son berceau de charmie et sa croix d'or brillant sur une magnifique enseigne d'azur.

Tout cela promettait repos, agrément et sécurité, et le papa Blésius, maître de l'hôtel, s'efforçait de ne point faire mentir la bonne mine de son logis. Le brave homme n'avait qu'un défaut, c'était de craindre les Français plus que l'incendie, non qu'il eût à se plaindre d'eux, au contraire, il savait par expérience que la courtoisie et la générosité sont les caractères distinctifs de l'officier français. Mais c'était précisément là ce qui l'inquiétait, car ces manières larges, ce ton simple et cordial qui le séduisait, lui, bonhomme de soixante ans, pouvaient bien aussi captiver les bonnes grâces de M^{lle} Louise, sa fille unique, l'objet de toutes ses espérances, le centre de toutes ses affections. Aussi la dérobait-il aux regards de ces hôtes importuns. Sans lui imposer la moindre contrainte, il trouvait toujours quelque prétexte pour l'éloigner d'une société si dangereuse. Un régiment venait-il se fixer à Pirmesens, aussitôt il envoyait sa fille rendre visite à une vieille tante de Creuznack ou passer quelques jours à l'une de ses fermes.

Toutes ces précautions n'avaient point empêché que

Chapuis-Montlaville! tressaillez, cœur vénéré du bienheureux Montalembert! Ce n'était pas assez de l'amendement Dabeaux, il fallait à la majorité, pour effacer ses iniquités, une hypocrisie de plus.

Quoi! vous prétendez que le feuilleton-roman est immoral et vous lui donnez le laissez-passer moyennant un centime! N'est-ce pas que c'est bien là la tradition ultramontaine? C'est la vente des indulgences, c'est la dispense du maigre moyennant rétribution. C'est la censure sous le masque de la fiscalité; c'est la patente du parjure!

Qu'y a-t-il là de surprenant de la part d'hommes qui considèrent comme naturelle la protection accordée par la police à la prostitution, moyennant redevance! Est-ce qu'ils ne se sont pas voués au culte de la famille? Bientôt ils demanderont l'impôt comme garantie de moralité à quiconque mettra le pied dans la rue; comme garantie de politesse à quiconque se rendra dans une réunion; ils demandent bien l'impôt à la porte du temple au fidèle qui n'a d'autre ressource que la prière, d'autre espérance que l'autre vie. Allons, un peu de courage et ils replaceront les écrivains sous la surveillance de la haute police et leur demanderont caution pécuniaire, comme au temps de M. de Broë et de M. Marchangy.

Loi sur la presse.

L'amendement Dabeaux qui rétablit le timbre, et un timbre onéreux sur les brochures de moins de trois feuilles consacrées à la politique ou à l'économie sociale, à partir de la promulgation de la loi, est le plus insigne désaveu que la majorité ait pu s'infliger à elle-même. De samedi à lundi elle a dit *oui et non, blanc et noir*. Que s'est-il donc passé? Peu nous touchent les intrigues ministérielles et les palinodies couservatrices. Mais ce qui nous frappe, c'est la monstrueuse iniquité de la mesure. Aucun de ceux qui l'ont votée ne s'est peut-être rendu compte de la profonde atteinte qu'elle porte à notre librairie. C'est une ruine complète, c'est une confiscation arbitraire. L'impôt à 5 centimes par brochure de moins de trois feuilles, c'est un impôt de 100 pour 100, non pas sur le produit net, non pas sur le bénéfice, mais bien sur le produit brut, sur le prix de revient de l'objet même. Si la plus restreinte de nos industries, si la plus riche surtout était tout à coup chargée d'une pareille taxe, il n'y aurait dans toute la France qu'un cri de réprobation. Vous verrez cependant que notre librairie et avec elle notre papeterie, notre fonderie en caractères, les branches les plus importantes de notre commerce intérieur vont être paralysées sans qu'une protestation s'élève! C'est cependant la misère pour un grand nombre de travailleurs, c'est le chômage, c'est la faim pour un plus grand nombre encore! Que ce vote soit léger à M. Dabeaux et à ses amis.

Les deux grands journaux de Paris qui se trouveraient le plus atteints et le plus gênés par l'application de l'amendement de M. de Tinguy, le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, font entendre les plaintes les plus lamentables.

Le *Journal des Débats* est tellement abascardi qu'il semble vouloir donner sa démission et se retirer sous sa tente. « La discussion, dit-il, peut continuer; nous la laisserons aller; nous cesserons de la suivre et de

M^{lle} Louise fut demandée en mariage par un colonel de hussards et un capitaine de dragons, car on la savait riche héritière d'abord; puis, comme accessoire non obligée, mais qui ne laissait point d'avoir son prix, M^{lle} Louise était, de l'avis des connaisseurs, la plus jolie, la plus aimable, la plus douce jeune fille de Pirmesens.

Comment papa Blésius parvint-il à éluder la demande de nos héros, quels furent ses prétextes, ses faux-fuyants? Cela importe peu à notre histoire et nous arrivons, sans autres préambules, à l'épisode que nous nous sommes proposé de retracer.

Vers le milieu du mois de mai 1801, un jeune cavalier s'arrêtait devant l'hôtel de la Croix-d'Or, le père Blésius vint le recevoir avec un sourire bienveillant, car ce n'était ni un colonel de hussards, ni un capitaine de dragons, c'était un Allemand pur sang, monté sur un superbe meklembourg également pur sang; deux excellents motifs pour lui faire bon accueil. Le jeune cavalier sauta lestement à terre avec une grâce et une dextérité remarquables. Il recommanda sa monture au valet d'écurie, et appuya sa recommandation d'un florin aux armes d'Autriche.

— Diable! se dit le père Blésius, de telles manières annoncent un personnage distingué, et il ajouta involontairement: — Voilà peut-être un parti convenable pour Louise.

nous en occuper autrement que pour en constater le résultat définitif. »

L'abaissement du *Constitutionnel* est tel que, au premier jour, nous nous attendons à le voir se coiffer d'un bonnet rouge, au lieu de son classique bonnet de coton. « Il y a quelque chose qui pourrait être plus compromis par ce vote que le journalisme, s'écrie-t-il; c'est la loi. »

La polémique de tous les organes de la réaction peut se résumer dans ces mots: « Désormais il n'y a plus qu'une chose à espérer: c'est le rejet pur et simple d'une loi destructive de tous les droits, de tous les intérêts de la presse périodique. »

Cela dit assez clairement ce qu'il adviendra de cette loi présentée, il y a quatre mois, par M. Rouher, et sans laquelle, à l'en croire, il lui était impossible de répondre du salut de la société.

Chronique locale.

On nous raconte un fait très-curieux, et qu'il suffit de rapporter; tout commentaire est inutile.

Mardi 16 de ce mois, un citoyen venait à la ville; il est arrêté près du pont le Prieur, par un propriétaire qui lui dit:

Il me semble bien que je ne me trompe pas, vous êtes un tel de Saint-Amé.

Oui, répond notre jeune homme (dont la lèvre supérieure est ornée d'une superbe moustache et le menton garni d'un barbiche), oui, je suis effectivement... qui vous dites.

Eh bien! reprend le propriétaire, croyez-moi, mon ami, coupez cette barbe, *il n'y a que les rouges qui en portent*; regardez comme je suis frais et mieux, ainsi rasé.

Ah! cher monsieur, les moustaches vous étaient-elles donc si antipathiques, lorsque soldat vous faisiez face à l'ennemi? lorsque l'étoile des braves vous fut attachée à la boutonnière? Les rouges sont-ils donc si en abomination dans votre famille? et n'est-ce pas un peu et même beaucoup à la volonté d'un rouge bon teint, puisqu'ainsi vous qualifiez certains de vos concitoyens, que l'une de vos nièces doit la position enviée qu'elle possède.

Croyez-nous, cher monsieur, jouissez de vos souvenirs, vous étiez un brave soldat, vous avez fait vos preuves; ne vous mêlez pas de la politique à laquelle vous ne comprenez goutte, et surtout ne vous laissez pas entraîner dans l'ornière où vous semblez déjà patauger. Ne vous laissez pas persuader que cette moustache, qui a toujours fait face à l'ennemi, dépare votre physionomie et déshonore votre lèvre. Mais, voyez même si parmi ceux qui, *pour vous ne sont pas des rouges*, il n'y en a pas et des chefs qui portent moustaches et barbiche.

A cela peut-être, me direz-vous, ce n'est qu'un masque, oh alors! tant pis pour eux.

De la cascade de Tendon, le 16 juillet 1830.

Citoyen Rédacteur-Gérant,

Permettez à un pauvre diable, habitant des roches, camarade des truites, superbes bêtes dont la renommée a pu éveiller l'enthousiasme de M. le préfet Dépercy, à l'égal de la passion surexitée chez cet administrateur, il y a un an, à Plombières, par la fameuse et illustre et clairecissime somnambule ayant nom Marie; permettez, dis-je, à un infime, conservé sur les listes électorales,

Or, le hasard voulut que M^{lle} Louise se trouvât précisément dans la grande salle lorsque l'élégant cavalier en franchit le seuil.

Les deux jeunes gens en présence se regardèrent avec étonnement. Dire ce qui se passa au fond de leur âme serait chose difficile, seulement il est permis de présumer qu'il y eut en eux une de ces commotions qui résultent de l'admiration, de la sympathie, de l'amour instantané, car tout cela peut naître dans l'espace d'une seconde. Quoi qu'il en soit, Louise rougit prodigieusement et le voyageur la contemplait dans un muet ravissement.

En ce moment le père Blésius entra portant la valise de l'étranger.

— Monsieur demande une chambre? dit-il de sa voix la plus agréable. Monsieur demande un bon souper? il va être servi.

— Oui... une chambre, répondit le voyageur dont le regard admirateur ne quittait pas Louise, je reste ici... je reste plusieurs jours...

— Vous nous ferez trop d'honneur... Jean, préparez la chambre verte du premier... c'est la plus belle. — Monsieur soupera chez lui?...

— Non.. je préfère souper ici.. il fait excèsivement chaud, la salle est bien aérée.... Qu'on me serve sur cette table.

cependant, nonobstant *son titre de prolétaire*, de vous prier d'être son interprète près de M. le préfet.

Tout pauvre prolétaire que je suis, j'ai eu, citoyen Rédacteur, l'honneur de voir plusieurs fois le premier administrateur du département, non qu'il soit venu admirer ma chère cascade, mais bien, le croiriez-vous, parce que je suis allé à lui, dans son cabinet!!! Eh! eh! sac à papier, vrai, mes gros souliers ferrés ont foulé, peut-être endommagé les parquets de la préfecture.

Pardon de mes circonlocutions; mais malgré mon habitude de parler ou d'écrire, ma question est, je crois, si indiscret, que j'ose à peine la formuler.

Si j'ai bonne mémoire, et j'ai la prétention, sotte sans doute, de n'en pas manquer, j'ai entendu M. le préfet, me parlant à moi, dire: la légalité, tout pour et par la légalité, je ne connais que cela.

C'était beau, je dis même que c'est beau encore à l'heure présente, la vérité ayant toujours sa fraîcheur.

Or donc, de par cette légalité, je veux dire de la loi, je désirerais savoir quel jour auront lieu les élections du conseiller d'arrondissement manquant, par suite de la mort du représentant-conseiller Perreau.

On dira peut-être que ces élections ont eu lieu; je le sais parbleu bien, mais ce qui a été fait est à refaire, car, sous l'empire de la loi, il fallait le huitième des votes des électeurs inscrits: je le prouverai au besoin; mais, étant bon diable et plus amateur de ma cascade que de chicane, je dirai, si cette loi vous déplaît: prenons la plus favorable à la cause. Eh bien, il fallait la moitié plus un des votants; or, cette moitié était de 740, si je ne me trompe, et celui des candidats qui a obtenu le plus grand nombre de bulletins, en a eu jusqu'à 463, ce qui fait qu'en bonne logique il y a besogne à refaire.

Ai-je tort, citoyen Rédacteur? Je ne pense pas, et j'aimerais à ce que M. le préfet me le prouvât, bien que je porte moustaches et barbiche.

Ah! sac à papier, je ne suis pas blanc; l'eau froide est pure, et quand elle tombe de haut elle frappe dur, et... et on est..... ce que je suis: bont teint.

Votre lecteur, BUVEUR D'EAU.

Le jury d'examen des candidats à l'école d'arts et métiers de Châlons, se réunira le jeudi 8 août prochain, à 8 heures du matin, à l'hôtel de la préfecture, salle des enchères.

Le nombre des candidats inscrits à la préfecture est de 8.

CONCERT DONNÉ PAR MM. STURNY ET JAUCH, LE 17 JUILLET.

Habitué aux splendeurs des fêtes artistiques de Paris, l'arbitre du goût européen, n'en déplaît à la ville de Remiremont, nous devons commencer par rassurer votre conscience, et vous déclarer que, malgré ce qu'on appelle généralement en province la présomption parisienne, nous ne manquerions pas d'une certaine indulgence, si deux artistes comme MM. Jauch et Sturny en avaient besoin. La sévérité du feuilletoniste, bien que souvent blâmée, n'est encore que de l'extrême raison. Il faut savoir ne pas toujours applaudir pour donner du prix aux éloges. En fait d'encouragements, la prodigalité rend banal, et là, surtout, l'avarice, loin d'être un défaut, est une vertu. Résister à ses préférences, à ses amitiés, tout subordonner aux intérêts de l'art pour servir, dans la mesure de ses forces, la cause du progrès, est parfois un acte de dévouement, de douloureuse

En effet, il s'assit près d'une fenêtre ouverte qui laissait pénétrer à l'intérieur des bouffées d'air fraîches et parfumées; le jour tombant d'aplomb sur son visage permettait d'en admirer l'étrange beauté. Son front était vaste, son nez légèrement recourbé en bec de faucon, sa barbe soyeuse, sa physionomie haute et fière, et tout cet ensemble était animé d'un regard brillant, plein d'ardeur et d'audace, plein d'énergie et de passion et parfois d'une admirable douceur.

Louise sortit de la salle pour donner quelques ordres. L'étranger la suivit des yeux en murmurant:

— Qu'elle est belle!... Ange ou femme, qu'elle est belle!... Je reste, oui morbleu je reste! et pour longtemps!...

Puis, quand elle eut disparu, il détourna lentement la tête; un sourire mélancolique vint effleurer ses lèvres. Il s'appuya au bord de la fenêtre; ses regards se perdirent au fond de la vallée, et il s'abandonna à une profonde rêverie.

La soirée était superbe; le soleil descendait comme un dais de pourpre sur le faite des noirs sapins; quelques oiseaux gazouillaient dans la charmille, et le voyageur était toujours absorbé dans sa contemplation lorsqu'il en fut tiré par le son d'un piano. Il prêta l'oreille à cette musique pleine d'âme et de mélodie. Il n'osait

abnégation dont le lecteur ne nous tient pas toujours assez bon compte. Ceci posé, constatons la première impression que nous avons éprouvée en assistant mercredi soir au concert donné par MM. Surny et Jauch dans la salle (dite des Colonnes), à Remiremont. Nous professons tous, du moins en général, le culte des souvenirs, et c'est précisément parce que nous avons entendu Litz, Alard, Artot, etc., que nous avons applaudi de bon aloi MM. Jauch et Surny. Oui, il y a dans la netteté, dans la vigueur du jeu, dans l'inspiration, dans la chaleur de l'exécution de M. Jauch un je ne sais quoi qui rappelle le maître.

M. Surny, violoniste d'un incontestable talent, a exécuté plusieurs fantaisies et duos concertant avec piano. La pureté, la justesse, l'élégance et la vigueur de son jeu ont excité d'unanimes applaudissements. M. Surny a le talent d'obtenir toujours une qualité de son appropriée au caractère du morceau qu'il exécute. C'est ainsi que dans le duo concertant sur les motifs de Guillaume Tell il a pu rendre les accents de désespoir d'Arnold et l'énergique patriotisme de Guillaume. Rossini lui-même s'il avait assisté au concert donné à Remiremont, n'aurait pas eu le droit de se plaindre. Deux talents comme MM. Surny et Jauch sont incapables de mutiler un chef-d'œuvre; et c'est ce qui constitue le véritable talent de l'exécutant que de s'identifier avec la pensée de l'auteur. La poésie a ses mystérieux caprices, le talent seul connaît les sources infinies où elle puise ses inspirations.

Somme tout, si les dilettanti de Remiremont n'ont pas été assez nombreux pour applaudir MM. Jauch et Surny, il semblerait qu'ils ont compté sur un prochain concert, on nous le fait du moins espérer pour samedi. Tout le monde voudra applaudir ces deux artistes.

Assemblée législative.

Séance du 16 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN (AINÉ).

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est lu et adopté. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la presse.

Art. 17. Un supplément qui n'excèdera pas 72 centimètres carrés, publié par les journaux qui paraissent plus de deux fois par semaine, sera exempt de timbre, sous la condition qu'il sera uniquement consacré aux nouvelles politiques, aux débats de l'assemblée et des tribunaux, à la reproduction et à la discussion des actes du gouvernement. Les suppléments du *Moniteur universel*, quelque soit leur nombre, seront exempts de timbre.

Un amendement de M. d'Adelswaerd, ayant pour objet d'imposer les suppléments est repoussé. L'article de la commission est mis aux voix et adopté.

Art. 19. Il sera fait remise d'un centime par feuille du journal qui dans l'extérieur de la ville, et à Paris dans l'intérieur de la petite banlieue sera transportée et distribuée aux frais de l'éditeur. Les conditions à observer pour jouir de cette remise seront fixées par un arrêté du ministre des finances. Il sera accordé aux éditeurs de journaux une remise de 1 p. 100 pour déchet de maculation.

M. Ferdinand de Lasteyrie propose d'étendre la remise aux journaux vendus sur la voie publique et d'ajouter à l'article ainsi amendé la disposition suivante : « Toute autorisation administrative pour la distribution

respirer, faire un mouvement dans la crainte d'en perdre une note, un soupir. Tous ses traits s'étaient adoucis sous l'impression d'une émotion profonde. Puis tout à coup, d'une voix sonore et harmonieuse, il improvisa un chant sur l'air qu'il venait d'entendre; ce fut au tour de Louise d'écouter.

Ah! que ne suis-je poète! je vous traduirais les paroles du voyageur. Elles étaient pleines de grâce et d'à-propos; elles disaient mille choses que Louise tâcha de comprendre. Elle y rêva toute la nuit, et le lendemain elle y pensait encore. La poésie a tant de charmes pour les jeunes filles! Cela se conçoit: les anges doivent le langage des dieux.

Mais notre inconnu, qui est-il? d'où vient-il? quels sont ses noms, prénoms et qualités? N'étant ni gendarme, ni commissaire de police, ni bourgeois, à quel titre les lui demander? Il faut donc modérer notre curiosité, et, faute de mieux, étudier le caractère de ce singulier personnage.

Après avoir soupé, il monta dans sa chambre, jeta un rapide coup d'œil autour de lui et poussa le verrou. Cela fait, il tira de sa redingote deux charmants pistolets dont il vérifia soigneusement l'amorce: précaution qui paraissait lui être habituelle. Enfin il ouvrit sa valise, étala sur la table différents papiers qu'il se mit à examiner avec un soin minutieux. En ce moment ses

et la vente sur la voie publique sera de droit commune à tous les journaux.

M. F. de Lasteyrie développe son amendement. Autrefois, dit-il, on subventionnait des journaux, on les soumettait à la censure. La subvention était préférable au privilège que peut accorder ou refuser le ministre. Par la subvention il enrichissait un journal en puisant dans la bourse des contribuables. Par le privilège on enrichit un journal en puisant dans la bourse de son rival. C'est plus économique. Puis par le refus d'autorisation on rétablit indirectement la censure.

M. LABORDÈRE combat l'amendement de M. de Lasteyrie. L'assemblée n'a pas à entrer dans ce détail. Si l'application de la loi ne vous paraît pas équitable, faites des interpellations.

LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. Messieurs, vous avez entouré la presse de rigueur; nous devons nous soumettre à vos décisions. Mais aujourd'hui, et ici de quoi s'agit-il? Du principe sacré de l'égalité devant la loi. Croyez-vous que les journaux auxquels vous accordez ces privilèges ne jettent pas le trouble dans ce pays? Croyez-vous que quand tous les matins ils vous proposent des solutions inconstitutionnelles, il n'est pas évident que vous leur donnez votre approbation. Est-ce qu'ils ne disent pas tous les jours: ces journaux privilégiés, que M. le ministre de l'intérieur va écrire à ses préfets pour obtenir des conseils généraux une demande de prolongation des pouvoirs du président? Vous allez me dire que cela n'est pas. Je le crois. Mais il n'en est pas moins vrai que d'après les journaux auxquels il donne des satisfécit et des laissez-passer, M. le ministre de l'intérieur prépare les ordonnances de juillet de la République, et s'appête à nous les apporter. (Applaudissements.) Après tout, pourquoi ne dirions-nous pas ce qui se dit tous les jours dans cette enceinte, ce qui se publie dans les journaux: Il y a deux grands partis, un parti qui veut à tout prix de la monarchie, de la légitimité entourée d'institutions constitutionnelles. (Interruption.) Il y en a un autre qui ne veut, qui n'espère que la liberté et par la République. La République aussi a fait ses preuves.

(Interruption à droite.) Ce n'est pas elle, dit M. Favreau, qui a fait la carte de France.

M. LAMORICIÈRE. Ce n'est pas la République qui a fait la carte de France; mais c'est elle qui, depuis quarante ans; a le mieux affermi son drapeau et qui seule a triomphé de l'insurrection. Car elle ne recule pas devant la bataille et elle n'enseigne pas le jour du combat. (Longs applaudissements.) Eh bien! c'est le parti contraire à la République, celui qui ne veut pas de la liberté, c'est lui qui vous entraîne sur une pente fatale. C'est ce parti qui a obtenu de vous toutes les concessions; tout récemment encore les rigueurs de la loi. C'est lui qui a jeté la division et la haine entre la tribune et la presse, la presse qui est le bonheur de la liberté et la force de cette tribune. C'est ce parti qui, ne voulant ni de la presse ni de la tribune, a opposé l'une à l'autre ces deux puissances afin d'avoir plus facilement raison de chacune d'elles. (Applaudissements.) Messieurs, non; vous ne voudrez pas consacrer cette monstruosité de faire tomber entre les mains de la police le droit de distinguer entre le bien et le mal, entre le bon et le mauvais, entre l'innocent et le coupable, ce droit sacré qui n'appartient qu'à la justice.

Plus qu'un mal: quand vous aurez sacrifié toutes ces garanties, on viendra vous proposer un entretien qui rejetera ce pays dans des catastrophes dont on ne peut

traits prirent un caractère d'attention indéfinissable.

Imaginez le regard de l'avare qui contemple son trésor, de l'usurier qui pèse ses ducats, du vieux procureur qui épluche un dossier, et peut-être aurez-vous l'idée imparfaite des altérations successives que subit cette étrange physionomie.

D'abord il plaça en face de lui un petit miroir, et commença une sorte de confrontation.

Front plat... nez camard. — Ce n'est pas cela.

Cheveux gris, barbe rousse. — Ça n'a pas le sens commun!

Et successivement il rejetait ces papiers d'abord avec dépit, puis avec une sorte de rage comprimée, enfin avec une douleur poignante. Son front pâlit, il laissa tomber la dernière feuille comme le joueur qui vient de perdre son dernier écu. Alors il se redressa lentement, et je vous jure que ce visage décomposé eut fait pitié, même à un juge d'instruction!

Il fouilla d'un mouvement fébrile le fond de la valise et s'écria d'une voix triomphante:

— Encore un!... c'est le dernier! Voilà mon arrêt de vie ou de mort, car dussé-je y périr, je ne quitterai pas cette maison!

— En déployant cette dernière feuille, sa main tremblait... Les natures les plus fortes, les plus énergiques,

prévoir les conséquences ni le terme. On viendra vous proposer peut-être l'empire, l'empire moins le génie; moins la grandeur et la gloire. (Très-bien! très-bien!) Et ce jour-là tout ce que vous aurez fait contre la liberté se retournera contre vous. (Tonnerre d'applaudissements.)

M. BAROCHE répond d'une manière lourde et embarrassée.

M. BANCAL démontre que le droit que revendique le ministère est non seulement la censure, mais encore la confiscation.

Il est procédé à un scrutin public sur l'amendement de M. de Lasteyrie. Nombre de votants, 599. Majorité absolue, 300. Pour, 265. Contre, 336. L'amendement est rejeté. (Mouvement.) Il est cinq heures, la séance continue.

Intérieur.

Règlement de l'assemblée. — Un grand nombre de représentants ont déposé des propositions relatives à des modifications à introduire dans le règlement de l'assemblée. Une commission chargée de l'examen de toutes les propositions déposées par les membres de la majorité est restrictive soit de la liberté de la tribune, soit du droit de pétition, soit de l'initiative parlementaire; cette commission, disons-nous, propose, par l'organe de son rapporteur, de prendre ces propositions en considération. Un autre rapporteur, M. Chapot, conclut au nom d'une autre commission, au rejet d'une proposition de M. Caller, ayant pour but de remplacer pendant toutes les secondes délibérations, les scrutins publics et de division, par des scrutins par assis et levé.

M. Amable Dubois propose de convertir la commission du budget après le vote des recettes et des dépenses en commission des crédits supplémentaires. Enfin M. Baze, pour couper court à toutes ces propositions et à tous ces rapports, demande la nomination d'une commission de quinze membres pour procéder à la révision du règlement.

Membres des commissions. — Depuis quelque temps on remarque que les membres des commissions chargées de travaux qui peuvent se poursuivre dans l'intérieur du palais législatif, affectent de ne pas prendre part aux votes. Le nom de M. Berryer est passé en proverbe. M. Delbetz avait déposé une proposition ayant pour objet de faire porter ces différents comme absents. La commission d'initiative parlementaire dont M. Benoit Champy est le rapporteur, n'est pas d'avis de prendre cette proposition en considération.

Expropriation. — M. E. de la Grange (Gironde) a déposé une proposition relative à l'exécution des articles 556 et 557 du code civil. Cette proposition est ainsi conçue:

Art. 1^{er}. Lorsque l'autorité administrative, par un arrêté qui détermine la largeur du lit des fleuves et rivières, aura détaché une portion quelconque des propriétés privées pour l'incorporer au domaine public, le propriétaire riverain qui croira qu'il lui est fait grief pourra saisir les tribunaux, qui seront appelés à prononcer et sur les questions de propriété et sur les demandes en expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 2. En cas de contestations de la part des propriétaires riverains sur les délimitations fixées par l'arrêté du préfet, le recours sera porté devant le conseil d'Etat jugeant en matière contentieuse.

Extérieur.

ITALIE. — MILAN. Toutes les correspondances de Lombardie s'accordent à rapporter que les troupes autrichiennes ont été réunies sur les hauteurs de Somma, en apparence pour de grandes manœuvres, mais avec des projets mysté-

ont leurs heures de faiblesse, faiblesse qui prend son principe dans la violence des passions. Longtemps sa vue troublée ne put parcourir les premières lignes; il dut s'appuyer sur la table pour vaincre le frémissement involontaire qui accompagna les émotions de l'âme. La plume de l'écrivain ne saurait traduire les différentes nuances de sentiments qui vinrent alors se refléter sur la face de cet homme. Cette tête pâle se colora subitement; cette poitrine oppressée se dilata, une joie immense vint rayonner sur ce front crispé par le désespoir et la rage de l'impuissance.

Cheveux blonds... c'est cela! — Yeux noirs... c'est bien cela! — Nez régulier, bouche petite. — Oh! vous me flattez! — Vingt-cinq ans. — C'est parfait! rien n'y manque, je suis sauvé! je m'appelle Philippe d'Argental!

Vous l'entendez, il se nomme Philippe d'Argental; le croira qui voudra: j'avoue qu'il me reste quelques doutes à cet égard.

Pour se remettre des émotions de cette soirée, le nouveau Philippe fuma un délicieux Havanne; puis il se mit au lit, éteignit sa lumière, et bientôt il dormait profondément.

C'était le repos du juste!...

ÉMILE-ERCKMANN CHATRIAN.

(La suite au prochain numéro.)

rieux, à en juger par le grand nombre de soldats, les grands approvisionnements faits, et le soin inusité apporté à bourrer de cartouches les gibernes et les sacs.

Il n'était bruit que d'un grand remaniement de l'Europe; on devait envahir le Piémont, en chasser le parlementarisme, réunir à l'Autriche les Etats sardes; changer en annexion l'occupation des duchés de Toscane, Modène et Parme (le voyage à Vienne des ducs de Parme et de Toscane n'a pas d'autre but); donner la Savoie à la France, et la Sardaigne à Naples. Plus de 60,000 Autrichiens étaient échelonnés du Minicio au Tessin; une nouvelle campagne de trois jours comme celle de Novarre mettait Radetzki à Turin. On attendait pour marcher la nouvelle de la chute de Palmerston...

Le vote des communes vient d'être connu; les troupes autrichiennes rentrent paisiblement dans leurs garnisons d'où elles étaient venues à marches forcées, malgré la chaleur.

— Le gouvernement Autrichien ayant réuni des notabilités italiennes en congrès financier à Vérone, pour savoir comment obtenir un emprunt volontaire, le Podesta (maire) de Trévise a répliqué que le royaume Lombard-Vénitien n'était en état ni de contracter, ni de payer l'emprunt; qu'il pouvait seulement le garantir, à condition que le gouvernement autrichien retirerait de la circulation tout le papier-monnaie; rapporterait le décret imposant une surtaxe de 50 p. 100 sur tous les impôts pendant 3 ans, et s'engagerait à ne plus sur-imposer ni contracter d'emprunts jusqu'à l'extinction de cet emprunt volontaire. On en a référé à Vienne de ce refus peu déguisé.

— Il y avait au camp de Paxie un corps franc de volontaires styriens, et peu de Hongrois. Les Hongrois sont tenus à l'écart; ce sont pour la plupart des prisonniers de guerre enrôlés, des ennemis du gouvernement impérial et de l'Autriche organisés en défenseurs du trône! Un d'entr'eux, le corps affaibli par sept blessures, aurait droit à la retraite; il reste dans l'espérance, dit-il, de tuer encore quelques Croates.

FLORENCE. — La question s'est déplacée ou plutôt agrandie, il ne s'agit plus de savoir si le grand-duc remettra le statut en vigueur, ou s'il gouvernera arbitrairement sous la protection des Autrichiens; il s'agit de savoir si la Toscane existera, ou si elle sera province autrichienne. Un pas entraîne l'autre; les ministres ont dû appeler les étrangers pour abolir le statut; ils ne peuvent plus résister maintenant à leurs auxiliaires. Pourtant la Toscane ne se résignera pas aisément à cette tyrannie. Les ministres ont eu l'imprudence de laisser se constituer les municipalités, l'institution municipale, la plus influente en Italie, est maintenant ici un instrument puissant aux mains du parti constitutionnel. Quand à la presse, elle lutte courageusement, mais sans espoir; elle dénonce hardiment les complots de l'Autriche sans pouvoir les conjurer. On parle aujourd'hui de dissoudre le ministère et de lui substituer un lieutenant-général toscan au service de l'Autriche, peut-être le général Strassoldo?

TURIN. — Le gouvernement autrichien s'est plaint que le gouvernement sarde eût expulsé de son territoire et renvoyé en Lombardie des sujets de l'empire. La Gazette piémontaise répliqua qu'on était en droit d'expulser des individus suspects ou malfamés.

On présume qu'il est question d'espions et d'agents provocateurs envoyés par l'Autriche en Piémont.

— Le vice-président de la chambre des députés, vivement blâmé par la Concordia pour avoir refusé la parole au député Asproni et légitimé le vote du budget, bien que la chambre ne fut pas en nombre, dans la dernière séance de la session, écrit à la Concordia une lettre insolente, grossière, où il se justifie assez bien quant à M. Asproni, mais ne répond rien sur le vote. Cette lettre d'un illustre modéré de Turin, prouve que les burgraves sont partout honnêtes au même degré.

— Le Chat, ce journal humoristique et spirituel de Chambéry, vient de reparaitre, vif, alerte, les dents acérées, les ongles affilés, son instinct libre et mordant, malgré le cachot où on l'a plongé si longtemps. Place au journal qui fait si bien rire, causer et flageller toutes les hypocrisies.

VARIÉTÉS.

Nous extrayons le chapitre suivant du remarquable ouvrage de M. Edgard Quinet, intitulé *L'Enseignement du Peuple*. Le meilleur moyen de louer les ouvrages d'écrivains aussi remarquables, c'est de le citer.

CHATITRE X.

QUE FAUT-IL FAIRE POUR VAINCRE LA DÉMOCRATIE?

Je me pose en théorie la question suivante : Pour sauver la vieille société et conjurer la victoire de l'esprit nouveau, que faut-il faire? d'après les principes énoncés ci-dessus, la nature des choses répondra d'elle-même.

— Je vois de grandes eaux qui montent. Dites-moi où je me tournerai pour les fuir.

— C'est l'esprit de Dieu qui passe sur les eaux. Pourquoi trembler?

— Je ne sais, mais je tremble. Je veux fuir. Conseillez-moi.

— La vague grossit. Tout le terrain libéral appartient à la révolution. Il faut donc quitter le libéralisme et se réfugier sur des hauteurs d'où il n'a pas approché.

— C'est ce que nous avons fait. Nous livrons la révolution de 1789. Est-ce assez?

— Ce n'est rien. Le flot vous a déjà précédé.

— Où donc nous arrêterons-nous?

— Il n'est pas, depuis soixante ans, un moment, une date dont vous puissiez accepter les principes, sans un danger certain d'être englouti par eux.

— Nous reculons en plein XVIII^e siècle. Est-ce assez?

— Y songez-vous! La philosophie vous envahit! elle vous précipite de nouveau dans le gouffre d'où vous sortez.

— Retraite illusoire; la société est déjà partagée.

— Eh bien! nous fuirons dans le XVI^e.

— Insensés! C'est de cette époque que vient tout votre mal; car la réforme est déjà née. L'unité religieuse est rompue. La vieille autorité est détruite. La terre tremble.

— Où nous réfugierons-nous donc?

— Aveugles que vous êtes! Ne voyez-vous pas que tant que vous gardez la liberté de croyance, vous consacrez celle de la discussion; et que cette concession unique suffit pour vous entraîner toutes les autres?

— C'est donc, à votre avis, la liberté des cultes qu'il faudrait frapper?

— Evidemment, puisque cette anarchie dans la foi est la mère de toute anarchie politique.

— Et pour tuer la révolution?

— Il faudrait tuer la liberté de conscience, sans cela vous ne frappez que des fantômes. Vous coupez les branches, vous laissez subsister le tronc et les racines.

— Mais pour revenir à cette unité religieuse, fondement de l'ancienne autorité, nous aurions besoin de la terreur de Philippe II. Elle n'est plus de notre temps.

— Il faut savoir ce que vous voulez. Je vous dis que, pour vaincre le mouvement ascendant de la révolution, il faut lui opposer la contre-révolution avec toute sa logique, c'est-à-dire l'unité inflexible de l'ancienne religion.

— Mais si nous opposons à l'esprit nouveau la ligue du catholicisme de Rome, de l'hérésie du czar, du protestantisme du roi de Prusse?

— Ainsi trois papes inconciliables, une religion à trois têtes qui ont passé des siècles entiers à se dévorer, c'est sur cette anarchie que vous voulez établir l'ordre moral! Eh! ne voyez-vous pas que cette prétendue ligue de principes opposés n'est encore que la révolution sous une autre forme, ou plutôt l'essence même de l'anarchie? Ne vous apercevez-vous pas que ces forces contraires se détruisent par elles-mêmes, et que tant que vous laissez subsister au cœur de l'Europe le principe des révolutions modernes, sous la forme religieuse du libre examen, vous fuyez le danger d'un côté, vous vous y précipitez de l'autre?

Que nous conseillez-vous donc?

— Il n'y a pas de conseils à donner, c'est la force des choses qui parle. Ramenez, de gré ou de force, l'ordre religieux, et vous ramenez l'ordre politique, tel que la contre-révolution l'entend. Convertissez le monde à l'ancien idéal catholique, le reste suivra de soi. L'Europe viendra se rasseoir sur sa vieille base. Faites rentrer, jusqu'au dernier homme, la société dans l'ancienne église; fermez les portes avec fracas et jetez la clef au milieu de l'Océan. A ce prix, vous vaincrez.

— Nous l'essaierons.

— Ce n'est rien de l'essayer; il faut avoir assez de foi pour être sûr de réussir.

— Ce sont donc là, suivant nous, les conditions de notre salut?

— En conscience je le crois.

— Et vous pensez que de bonnes lois sur le timbre des journaux, sur l'enseignement, sur les maires, une révision de la loi électorale et de la Constitution, une définition bien avisée du domicile, et un bon ministère de police ne suffiraient pas pour nous garantir l'avenir?

— Prenez garde, pendant que nous parlons, je vois le flot qui monte. Le roseau auquel vous vous attachez est déjà déraciné.

— Malheur! la terre me manque. Est-ce un vertige? Voici l'abîme.

— Vous l'avez fait.

Seul moyen d'opérer le sauvetage de l'ancienne société, la murer dans l'ancienne église. Un seul groupe que vous laisserez en dehors suffira pour rouvrir les portes; vous en verrez de nouveau sortir les tempêtes.

Pouvez-vous cela, ou ne le pouvez-vous pas? Si vous le pouvez, le vieil ordre de choses subsistera; sinon la question est résolue. Tous les autres moyens, lois de circonstance, engins de police, épées rouillées par humilité catholique, sont des jeux d'enfants. Laissons subsister la liberté des cultes, comment ne pas sentir que vous laissez subsister un foyer permanent de révolte contre l'ancienne autorité? Car il est incroyable que vous puissiez penser que si les hommes ont le droit de choisir leur culte, ils se mettent dans l'esprit qu'ils n'ont pas le droit de choisir leur gouvernement, et même les formes d'une société éphémère telles que celles qu'ils

composent ici-bas. A moins que vous ne changiez leur nature, ils ne se figureront jamais qu'étant autorisés à discuter, peser, critiquer leur religion, leur croyance, leurs livres sacrés, ils ne le soient pas à discuter une ordonnance, un arrêté, un président, un garde-champêtre : et l'autorité, telle qu'on l'entendait jusqu'ici, ne se rétablit pas. Ils sont maîtres d'ébranler les colonnes de l'éternité. Croyez-vous qu'ils se feront faute d'ébranler les colonnes du temps? Cela n'est pas réfléchi.

Tant que la liberté de conscience survivra, ne fût-ce que pour une seule communion, la révolution est triomphante dans le sanctuaire. Comment ne le serait-elle pas sur la place publique? Loyola, Philippe II, Louis XIV, tous ceux qui, par la parole ou par le fer, ont entrepris de maintenir sur sa base l'ancien ordre social, ont opposé à la marche toute-puissante de l'esprit novateur, la barre inflexible de l'unité religieuse. Qui ne serait effrayé aujourd'hui de voir quelques vieillards se relever à demi, prendre quelques fils d'araignée et les tendre pour entraver le siècle qu'eux-mêmes ont déchainé? (Voir aux annonces.)

BOURSE DU 16 JUILLET 1850.

3 p. 0/0 comptant... 58 10
5 p. 0/0 comptant... 96 50

Nous venons de recevoir un exemplaire d'une brochure dédiée aux Vosgiens et intitulée *Français et Giroflet, conversations sur le socialisme et sur bien d'autres choses*. Nous la lirons avec d'autant plus d'intérêt que son auteur, le capitaine d'artillerie Boureuil, expie en ce moment par un exil en Corse le crime d'être républicain.

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉRIN.

ANNONCES.

L'ENSEIGNEMENT DU PEUPLE,

Par EDGARD QUINET, représentant,

1 vol. in-12, chez CHAMEROT, rue du Jardinot, 15. Paris.

A LOUER

Par suite de cessation de commerce,

AVEC TOUTS SES ACCESSOIRES,



Possédant une bonne clientèle.

On entrerait en jouissance tout de suite.

S'adresser à M. CREUSOT, propriétaire à Remiremont.

Eaux minérales de BULGNÉVILLE.

Cette eau, découverte en 1855, jaillissante d'un puits artésien, profond de 57 mètres, a été analysée en 1857. M. Braconnot, correspondant de l'institut, y a relevé l'existence de diverses substances médicinales bien reconnues; la présence du carbonate de strontiane, qui n'avait encore été trouvé dans aucune eau en France, y a été constatée.

Les eaux de Bulgnéville ont eu déjà un succès remarquable pour des guérisons radicales, des soulagements importants dans les gastrites, dans les défaillances de l'estomac et du cœur, dans les inappétits et les dégoûts, et dans les maladies paraissant avoir leur siège dans les organes intestinaux.

Le litre à la source, dix centimes. Bouteilles, bouchons et emballages en sus.

S'adresser, pour les demandes : à Bulgnéville, M. HUSSON-PLUMEREL; Neufchâteau, M. GÉRARDIN, pharmacien.

LA

RÉPUBLIQUE

UNIVERSELLE

REVUE MENSUELLE.

Adresser, franco, à l'ordre de M. GUIBERT, rue de Seine-Saint-Germain, 15, à Paris, un mandat sur la Poste de 5 francs pour un an, ou 1 fr. 50 cent. pour 6 mois.

M. PRADIÉ, Représentant du Peuple, Directeur de la Revue, est chargé de la surveillance de l'Administration.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.